RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Commission des finances et de l'audit
Séance du 8 octobre 2026

Décision CFA n° 2026-03

Marché public relatif à la fourniture d'équipements et de matériels pour les missions de police de l'environnement

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Office français de la biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-31, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité et en particulier ses articles R.131-28-5 relatif aux attributions des commissions spécialisées, R.131-28-6 relatifs aux attributions pouvant être déléguée au directeur général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatif aux conditions d'exécution des délibérations ; R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ; R.131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- **Vu** la délibération n°2022-28 du Conseil d'administration du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- **Vu** la délibération n° 2023-16 du Conseil d'administration du 29 juin 2023 portant délégations de pouvoir au Directeur général ;
- **Vu** la décision n° 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- **Vu** le rapport de présentation et d'attribution présenté à la séance de la commission consultative des marchés publics de l'OFB du 08 septembre 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la commission consultative des marchés publics de l'OFB lors de la séance du 08 septembre 2026,

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La Commission des finances et de l'audit approuve la conclusion par l'OFB de l'accord-cadre référencé n° 2025-62 ayant pour objet « Fourniture d'équipements et de matériels pour les missions de police de l'environnement », avec les attributaires suivants :

N° Lot	Intitulé	Montants maximums (€ HT)	PSE retenues	Attributaire
1	MATÉRIELS ET ACCESSOIRES POUR PISTOLET GLOCK 17 (calibre 9x19mm)	70 000 €		RIVOLIER ZI Les Collonges 42170 Saint-Just-Saint-Rambert Siret : 544500812 00026
2	ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	290 000 €		
3	GILET PARE-BALLES ET ACCESSOIRES	535 000 €		
4	CEINTURON ET ACCESSOIRES AUTOUR DU CEINTURON	355 000 €		
6	PLAQUES MAGNÉTIQUES POUR VÉHICULES	24 000 €		
7	PANNEAUX DE PARE-SOLEIL	75 000 €		
8	PORTE-CARTE DE COMMISSIONNEMENT	35 000 €		
10	GILET HAUTE VISIBILITÉ « POLICE ENVIRONNEMENT »	75 000 €		
12	LAMPES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES	210 000 €		
13	MALLETTE ET ACCESSOIRES D'ENQUÊTE	185 000 €		
17	TÉLÉMÈTRE LASER PORTATIF	85 000 €		
5	BRASSARD « POLICE ENVIRONNEMENT »	18 000 €		GROUPE ABILIS 60 rue des Bergères 91290 Arpajon Siret : 807 897 970 000 32
9	GYROPHARES	310 000 €		INTERSIGNALETIC SECURITE 12 avenue de l'Industrie Bâtiment Vignal Sesaly 69960 CORBAS Siret : 488 876 368 00041
11	PUITS BALISTIQUE AVEC SUPPORT	155 000 €		SUNROCK 1 avenue d'Islande 91140 Villebon sur Yvette Siret : 497 632 109 00045
14	COURANTOMÈTRE SUR PERCHE	865 000 €	PSE 1 à 4	OTT HYDROMET SARL 240 rue René Descartes 13290 Aix-en-Provence Siret : 398 318 501 00051
15	DÉBITMÈTRE TYPE PROFILEUR ACOUSTIQUE À EFFET DOPPLER (ADCP) AVEC SUPPORT	750 000 €	PSE 1 et 3	DTEK 5 rue des Lupins 76710 Eslettes Siret : 883 232 514 00017
16	DÉBITMÈTRE PAR TRAÇAGE DE TYPE SALINOMÈTRE	125 000 €		COMETEC 172 rue des Belledonnes ZA de Longifan 38530 Chapareillan

				Siret : 352 570 444 00047
19	APPAREILS MULTIPARAMÈTRES POUR MESURE EN MILIEUX AQUATIQUES	365 000 €	–	NKE INSTRUMENTATION ZI de Keandré 6 rue Gutenberg 56700 Hennebont Siret : 538 107 483 00017
20	PHOTOMÈTRE DE TERRAIN	145 000 €	PSE 1 et 2	MACHEREY-NAGEL 1 rue Gutenberg 67720 HOERDT Siret : 379 859 531 00020

ARTICLE 2 :

Le Directeur général de l'OFB est autorisé à signer puis notifier le marché visé.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la Commission
des finances et de l'audit

Raphael BELLO

La Présidente
de la Commission des finances et de l'audit,

Régine TOUFFAIT